



No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE 4 MAI 2022, À 20 H.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. François Rioux, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 Séance ordinaire du 6 avril 2022
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1 Autorisation de signature - Contrat de services - Gestion animale - SPCA Roussillon - 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027
- 5.2 **Autorisation de signature - Entente intermunicipale de partage des coûts pour les travaux de resurfacement du chemin Grande Ligne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**
- 5.3 Modification - Liste d'éligibilité des gestionnaires municipaux et responsables de l'information aux soumissionnaires
- 5.4 Amendement - Politique administrative relative à l'utilisation de la vidéosurveillance sur les lieux publics
- 5.5 Renouvellement - Adhésion COVABAR - Année 2022-2023 - 150 \$
- 6 FINANCES
- 6.1 Rapport du maire sur la situation financière
- 6.2 Déboursés du mois - Avril 2022
- 6.3 Dépôt - Liste des commandes - Avril 2022
- 6.4 Dépôt - Rapport financier 2021 consolidé
- 6.5 Autorisation de signature - Entente de services avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération - Bell



No de résolution



- 6.6 Autorisation - Appropriation de surplus affecté dette pour l'affecter au paiement du solde de l'emprunt du règlement no 431-E - 430 800 \$
- 6.7 Autorisation - Affectation de surplus affecté dette à long terme - 1 093 045 \$
- 6.8 Autorisation - Affectation de surplus affecté eau et égouts - 293 205 \$
- 6.9 Autorisation - Affectation de surplus affecté développement durable - 1 093 045 \$
- 7 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
- 7.1 Octroi de contrat - Travaux de plâtrage de murs et plafonds intérieurs - Maison des générations Ginette-Grenier - Rénovation Extrême - 29 479,59 \$
- 7.2 Octroi de contrat - Gestion d'accès et de systèmes de surveillance des bâtiments municipaux - Groupe Serrutech Inc. - 45 000 \$
- 7.3 Octroi de contrat - Fourniture de mobilier urbain pour le parc Forget - Atmosphère Inc. 26 021,51 \$
- 7.4 Octroi de contrat - Fourniture et installation de clôtures décoratives aux intersections du nouveau sentier multifonctionnel - Clôture des Patriotes inc. - 36 169,42 \$
- 7.5 Octroi de contrat – Réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage - Excavation Darche – 1 444 315,95 \$
- 7.6 Augmentation du contrat – Services professionnels d'ingénierie – Projet de réfection de conduites sur plusieurs rues – Shellex Groupe Conseil – 26 394,81 \$
- 7.7 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire avec réserve – Réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 – Eurovia Québec Construction Inc - 40 575,65 \$
- 7.8 Autorisation de dépenses - Aménagement du parc - Quartier Riviera phase II - Îlot central - 9178-0932 Québec inc. - 34 097,91 \$
- 7.9 Autorisation au directeur des travaux publics - Acquisition d'une voiture électrique neuve ou légèrement usagée - 50 000 \$
- 7.10 Embauche - Étudiants journaliers - Travaux publics - Été 2022
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1 Demande de dérogation mineure 2022-015 - Lot 5 376 416 - 68, rue de l'Oiselet -Régulariser la marge latérale gauche et la descente d'escalier
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2022-021 – Lot 5 999 269 – 1774, rue des Roses - Marges latérales et empiètement
- 8.3 Demande de PIIA 2022-003 – Lot 6 488 689 – 1916 à 1918, rue Gertrude - Projet de construction d'une



No de résolution



- habitation bifamiliale isolée de deux étages - Secteur Centre
- 8.4** Demande de PIIA 2022-004 – Lot 6 488 688 – 1910 à 1914, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée de trois étages - Secteur Centre
- 8.5** Demande PIIA 2022-013 – Lots 5 990 111 et 5 990 107 – 2355, chemin de Chambly - Affichage commercial Boustan
- 8.6** Demande de PIIA 2022-016 – Lot 2 600 192 – 985, rue Demers - Projet d'agrandissement en cour arrière d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages - Secteur des Îles (Île Demers)
- 8.7** Demande de PIIA 2022-030 – Lot 2 601 173 – 1640, rue Jean-Collet - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages - Secteur Centre
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'aide financière - Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan - 300 \$
- 10.2** Demande d'aide financière - Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de Chambly - 250 \$
- 10.3** Embauche - Animatrice-chef - Camps de jour 2022
- 10.4** Embauche - Préposé à l'entretien aux camps de jour - Loisirs - Été 2022
- 10.5** Octroi de contrat - Art public - Murale à la Maison des générations Ginette-Grenier - Entreprise MU - 23 250 \$
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 547 (2022) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)
- 11.2** Adoption - Règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)
- 11.3** Adoption - Règlement no 512 (2022)-1 remplaçant le règlement no 512 (2022) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville
- 11.4** Adoption - Règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels
- 11.5** Adoption - Règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$
- 11.6** Adoption - Règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$



No de résolution



12 INFORMATION

13 DIVERS

13.1 Autorisation de signature - Promesses d'achat pour cinq (5) lots - Aménagement d'une piste cyclable (chemin Bellerive et rue Lareau)

13.2 Autorisation de signature - Acte de vente entre la Ville de Carignan et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre - Maison des aînés

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 00.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

22-05-167

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des points 13.1 et 13.2.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

22-05-168

4.1 Séance ordinaire du 6 avril 2022

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2022.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

22-05-169

5.1 Autorisation de signature - Contrat de services - Gestion animalière - SPCA Roussillon - 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-113;

CONSIDÉRANT que le contrat pour la gestion animalière avec la SPCA Roussillon arrivera à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la SPCA Roussillon;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite continuer de bénéficier des services de la SPCA Roussillon pour la gestion animalière sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de services pour la gestion animalière sur le territoire d'une durée de cinq (5) ans avec la SPCA Roussillon du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-190-00-412.

22-05-170

5.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale de partage des coûts pour les travaux de resurfaçage du chemin Grande Ligne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT que le chemin de la Grande Ligne est situé sur le territoire de Carignan, mais qu'il longe le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Grande Ligne est utilisé en partie par des citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu, et ce, quotidiennement;

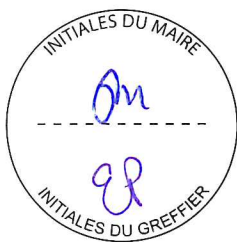
CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent que le chemin de la Grande Ligne nécessite des travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à la somme de 220 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan demande à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sa contribution financière pour les travaux de resurfaçage du chemin de la Grande Ligne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:



No de résolution



22-05-171

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale de partage des coûts pour les travaux de resurfaçage du chemin Grande Ligne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

5.3 Modification - Liste d'éligibilité des gestionnaires municipaux et responsables de l'information aux soumissionnaires

CONSIDÉRANT que le cadre du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Carignan, le conseil municipal doit établir une liste d'éligibilité de gestionnaires municipaux pouvant être appelés à siéger sur les comités de sélection et pouvant être responsables de l'information transmise aux soumissionnaires dans le cadre d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER la présente liste d'éligibilité des membres pouvant siéger sur un comité de sélection et pouvant être responsables de l'information transmise aux soumissionnaires dans le cadre d'appel d'offres public :

- le directeur des travaux publics;
- le directeur des services techniques;
- la directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;
- Ingénieur(e) - Infrastructures municipales et projets;
- le directeur général adjoint - Administration et Trésorier;
- la directrice des affaires juridiques et Greffière;
- le chef de division - Travaux publics;
- la directrice du service des communications, relations publiques et citoyennes;
- la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- la conseillère en ressources humaines.

22-05-172

5.4 Amendement - Politique administrative relative à l'utilisation de la vidéosurveillance sur les lieux publics



No de résolution



CONSIDÉRANT l'installation future de caméras de sécurité à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier légèrement l'emplacement des caméras qui seront installées au chalet du Centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'AMENDER l'annexe A de la Politique administrative relative à l'utilisation de la vidéosurveillance sur les lieux publics.

22-05-173

5.5 Renouvellement - Adhésion COVABAR - Année 2022-2023 - 150 \$

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion 2022-2023 de la Ville de Carignan au Comité de Concertation et de Valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) au montant de 150 \$;

DE nommer le directeur général comme représentant de la Ville;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

6 FINANCES

6.1 Rapport du maire sur la situation financière

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

22-05-174

6.2 Déboursés du mois - Avril 2022

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril 2022 pour un montant de 29 139,40 \$;



No de résolution



DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 174 506,78 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.3 Dépôt - Liste des commandes - Avril 2022

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 21 mars 2022 au 11 avril 2022.

6.4 Dépôt - Rapport financier 2021 consolidé

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2021 consolidé.

22-05-175

6.5 Autorisation de signature - Entente de services avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération - Bell

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération doit être signée pour une période de dix (10) ans soit jusqu'en 2032;

CONSIDÉRANT qu'à la fin du contrat, l'accord sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de cinq (5) ans chacune, à moins qu'une partie ne donne à l'autre, un préavis écrit d'au moins six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le directeur général adjoint et trésorier ou en son absence, le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération entre la Ville de Carignan et la compagnie Bell et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-05-176

6.6 Autorisation - Appropriation de surplus affecté dette pour l'affecter au paiement du solde de l'emprunt du règlement no 431-E - 430 800 \$

CONSIDÉRANT le solde disponible au poste budgétaire 59-131-00-589 pour le surplus affecté dette;



No de résolution



CONSIDÉRANT le refinancement de l'émission de la dette d'août 2017;

CONSIDÉRANT que seule une résolution permet d'utiliser le montant disponible au surplus affecté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'appropriation d'un montant de 430 800 \$ du surplus affecté dette pour l'affecter au paiement du solde de l'emprunt du règlement no 431-E de l'émission d'août 2017.

22-05-177

6.7 Autorisation - Affectation de surplus affecté dette à long terme - 1 093 045 \$

CONSIDÉRANT le rapport financier 2021 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'affectation de 1 093 045 \$ au surplus affecté dette à long terme.

22-05-178

6.8 Autorisation - Affectation de surplus affecté eau et égouts - 293 205 \$

CONSIDÉRANT le rapport financier 2021 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT un écart favorable entre le budget amendé 2021 et le réel 2021 pour l'activité eau et égouts;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'affectation de 293 205 \$ au surplus affecté eau et égouts.



No de résolution



22-05-179

6.9 Autorisation - Affectation de surplus affecté développement durable - 1 093 045 \$

CONSIDÉRANT le rapport financier 2021 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'affectation de 1 093 045 \$ au surplus affecté développement durable.

7 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

22-05-180

7.1 Octroi de contrat - Travaux de plâtrage de murs et plafonds intérieurs - Maison des générations Ginette-Grenier - Rénovation Extrême - 29 479,59 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de plâtrage des murs et plafonds intérieurs de la Maison des générations Ginette-Grenier;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de plâtrage des murs et plafonds intérieurs de la Maison des générations Ginette-Grenier, à l'entreprise Rénovation Extrême pour un montant de 29 479,59 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-210-01-411 projet 21-01.

22-05-181

7.2 Octroi de contrat - Gestion d'accès et de systèmes de surveillance des bâtiments municipaux - Groupe Serrutech Inc. - 45 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une soumission pour la de gestion d'accès et de systèmes de surveillance des bâtiments municipaux;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de gestion d'accès et de systèmes de surveillance des bâtiments municipaux à l'entreprise Groupe Serrutech Inc. pour un montant total de 45 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-130-00-522, 02-310-00-522, 02-701-20-522, 02-412-00-529, 02-415-00-529 et 22-210-01-411.

22-05-182

7.3 Octroi de contrat - Fourniture de mobilier urbain pour le parc Forget - Atmosphère Inc. 26 021,51 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu des soumissions pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Forget;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de fourniture de mobilier urbain pour le parc Forget, à l'entreprise Atmosphère Inc. pour un montant de 26 021,51 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-220-07-722 projet 22-07.

22-05-183

7.4 Octroi de contrat - Fourniture et installation de clôtures décoratives aux intersections du nouveau sentier multifonctionnel - Clôture des Patriotes inc. - 36 169,42 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et l'installation de clôtures décoratives aux intersections du nouveau sentier multifonctionnel et des rues Jeanne-Déchar, Albani et du chemin Bellerive ainsi qu'une section près de la nouvelle halte dans la section boisée;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures décoratives aux intersections du nouveau sentier multifonctionnel et des rues Jeanne-Déchard, Albani et du chemin Bellerive ainsi qu'une section près de la nouvelle halte dans la section boisée, à l'entreprise Clôtures des Patriotes Inc. pour un montant de 36 169,42 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 20-200-10-722 projet 20-10.

22-05-184

7.5 Octroi de contrat – Réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage - Excavation Darche – 1 444 315,95 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de réfection de la rue de Pétunias et du chemin du Portage;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de travaux de réfection de la rue de Pétunias et du chemin du Portage à l'entreprise Excavation Darche au montant de 1 444 315,95 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt no 539 (2022) et 540 (2022) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

D'AUTORISER la dépense de 1 588 747,55 \$, soit la valeur du contrat de 1 444 315,95\$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (144 431,60\$) à titre de travaux contingents, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-005-40-710 et 22-005-40-71 sous réserve de la mise en vigueur des règlements d'emprunt 539 (2022) et 540 (2022).

22-05-185

7.6 Augmentation du contrat – Services professionnels d'ingénierie – Projet de réfection de conduites sur plusieurs rues – Shellex Groupe Conseil – 26 394,81 \$



No de résolution



CONSIDÉRANT la résolution 21-05-202 octroyant le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de réfection de conduites sur plusieurs rues à la firme Shellex Groupe Conseil;

CONSIDÉRANT que les modifications au contrat représentent une augmentation du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'AUGMENTER le contrat octroyé pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de réfection de conduites sur plusieurs rues, à la firme Shellex Groupe-Conseil pour un montant de 26 394,81 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

D'AUTORISER l'augmentation de la dépense de 26 394,81 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 69 994,48 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (6 999,45 \$) à titre de travaux contingents, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

22-05-186

7.7 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire avec réserve – Réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 – Eurovia Québec Construction Inc - 40 575,65 \$

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-153 octroyant le contrat pour les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la route 112 à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieure - Infrastructures municipales et projets;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement au montant de 40 575,65 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire avec réserve pour les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la route 112 à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-388.

22-05-187

7.8 Autorisation de dépenses - Aménagement du parc - Quartier Riviera phase II - Îlot central - 9178-0932 Québec inc. - 34 097,91 \$

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-207 autorisant la signature du protocole d'entente pour le projet domiciliaire Quartier Riviera phase II - Îlot central dont l'annexe H explique la répartition des coûts de construction du parc, avec la compagnie 9178-0932 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux de construction du parc;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur - Infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement au montant de 34 097,91 \$ taxes incluses, pour le parc du développement domiciliaire Quartier Riviera phase II - Îlot central à la compagnie 9178-0932 Québec inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation du fond de parc au poste 01-233-90-900.

22-05-188

7.9 Autorisation au directeur des travaux publics - Acquisition d'une voiture électrique neuve ou légèrement usagée - 50 000 \$



No de résolution



CONSIDÉRANT la résolution 22-03-86 autorisant le directeur des services techniques à acheter un véhicule électrique neuf ou légèrement usagé pour un montant maximal de 42 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition d'un véhicule électrique neuf ou légèrement usagé est supérieur à 42 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le nouveau chef de division aux travaux publics aura besoin d'un véhicule pour ses déplacements dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville, tout document pour l'achat d'un véhicule électrique neuf ou légèrement usagé selon les critères suivants et pour un montant maximal de 50 000 \$ taxes incluses;

- Véhicule neuf ou légèrement usagé de 25 000 km ou moins;
- Véhicule blanc avec une autonomie de 250 km minimum;
- L'acquisition du véhicule devra être faite auprès d'un concessionnaire de voiture neuve ou d'occasion certifié;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 22-03-86;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-210-02-725 projet 21-02.

22-05-189

7.10 Embauche - Étudiants journaliers - Travaux publics - Été 2022

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER messieurs Jeremy Tremblay et Émile Dufresne, à titre d'étudiants journaliers aux travaux publics;

QUE les embauches soient effectives à partir du 9 mai 2022;



No de résolution



LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-310-00-151.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-05-190

8.1 Demande de dérogation mineure 2022-015 - Lot 5 376 416 - 68, rue de l'Oiselet -Régulariser la marge latérale gauche et la descente d'escalier

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale gauche de la descente d'escalier de la galerie arrière à 1,45 mètre au lieu des 2 mètres exigés par la réglementation;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure empêcherait le propriétaire de rendre sa résidence réputée conforme;

CONSIDÉRANT que la seule alternative est de démolir la descente d'escalier et qu'une telle démarche ce serait très onéreuse et techniquement difficile;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux voisins, car l'escalier ne crée aucune nuisance ni aucun trouble d'intimité considérant qu'il s'agit d'un escalier en sous-sol;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale gauche de la descente d'escalier de la galerie arrière à 1,45 mètre au lieu des 2 mètres exigés par la réglementation.

22-05-191

8.2 Demande de dérogation mineure 2022-021 – Lot 5 999 269 – 1774, rue des Roses - Marges latérales et empiètement

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputés conformes :



No de résolution



- La marge latérale droite du bâtiment principal incluant la véranda à 1,39 mètre au lieu des 2 mètres exigés à la réglementation;
- La marge latérale droite de la galerie avant à 1,53 mètre au lieu des 2 mètres exigés à la réglementation;
- L'empiètement de la cheminée dans la marge latérale droite de 1,10 mètre au lieu du 0,60 mètre autorisé à la réglementation;
- La marge latérale droite de la descente au sous-sol à 0,56 mètre au lieu des 2 mètres exigés à la réglementation.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a causé les non-conformités à sa propriété en vendant une partie de sa propriété suite à la démolition non-autorisée d'une partie de la résidence;

CONSIDÉRANT que l'alternative d'acheter une partie de la propriété voisine n'a pas été explorée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

DE refuser la demande de dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputés conformes :

- La marge latérale droite du bâtiment principal incluant la véranda à 1,39 mètre au lieu des 2 mètres exigés à la réglementation;
- La marge latérale droite de la galerie avant à 1,53 mètre au lieu des 2 mètres exigés à la réglementation;
- L'empiètement de la cheminée dans la marge latérale droite de 1,10 mètre au lieu du 0,60 mètre autorisé à la réglementation;
- La marge latérale droite de la descente au sous-sol à 0,56 mètre au lieu des 2 mètres exigés à la réglementation.

22-05-192

8.3 Demande de PIIA 2022-003 – Lot 6 488 689 – 1916 à 1918, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation bifamiliale isolée de deux étages - Secteur Centre

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour le projet de construction d'une habitation bifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 6 488 689, situé au 1916 et 1918, rue Gertrude dans la zone H-348 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre, demande reçue le 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment permet une revalorisation architecturale du secteur;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment s'intègre bien dans le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT qu'une seule porte d'entrée donnant l'apparence d'une habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis sont de qualité et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que ces matériaux de revêtement sont utilisés pour les quatre façades;

CONSIDÉRANT qu'une avancée a été ajoutée sur le côté, ce qui, avec les jeux de revêtement, agrément les façades latérales de façon harmonieuse avec la façade avant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation bifamiliale isolée de deux étages, sur lot 6 488 689, situé au 1916 et 1918, rue Gertrude dans le secteur Centre.

22-05-193

8.4 Demande de PIIA 2022-004 – Lot 6 488 688 – 1910 à 1914, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée de trois étages - Secteur Centre

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée, sur le lot 6 488 688, situé au 1910 à 1914, rue Gertrude dans la zone H-348 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par le demandeur suite au refus de la demande par la résolution 22-04-146;

CONSIDÉRANT que le bâtiment proposé ne comporte pas suffisamment de composantes architecturales permettant de diminuer l'effet « boîte à savon », c'est-à-dire la forme cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

DE refuser le projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée, sur le lot 6 488 688, situé au 1910 à 1914, rue Gertrude dans le secteur Centre.



No de résolution



22-05-194

8.5 Demande PIIA 2022-013 – Lots 5 990 111 et 5 990 107 – 2355, chemin de Chambly - Affichage commercial Boustan

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant la construction le projet d'affichage, sur les lots 5 990 111 et 5 990 107, situé au 2355, chemin de Chambly dans la zone IDC-185 du Règlement de zonage no 483-U, demande reçue le 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT que le concept d'affichage est de qualité et ornemental;

CONSIDÉRANT que les couleurs sont harmonieuses et s'intègrent bien au bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée est à éclairage direct malgré l'interdiction formulée par le règlement sur les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'affichage, sur les lots 5 990 111 et 5 990 107, situé au 2355, chemin de Chambly dans la zone IDC-184 et IDC-185 du Règlement de zonage no 483-U, demande reçue le 1^{er} mars 2022, et ce, CONDITIONNELLEMENT à ce que le concept d'affichage soit modifié afin de proposer un lettrage non-lumineux éclairé de façon indirecte par une source externe.

22-05-195

8.6 Demande de PIIA 2022-016 – Lot 2 600 192 – 985, rue Demers - Projet d'agrandissement en cour arrière d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages - Secteur des Îles (Île Demers)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement en cour arrière d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 2 600 192, situé au 985, rue Demers dans la zone H-016 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur des Îles (Île Demers), demande reçue le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT que l'architecture de l'agrandissement s'intègre parfaitement au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le matériau de revêtement sera le même que celui du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement n'affecte pas la volumétrie du bâtiment par rapport aux bâtiments voisins considérant qu'il est implanté à l'arrière;



No de résolution



CONSIDÉRANT qu'aucun arbre ni aucun espace vert n'est affecté par l'agrandissement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le projet d'agrandissement en cour arrière d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 2 600 192, situé au 985, rue Demers dans la zone H-016 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur des Îles (Île Demers).

22-05-196

8.7 Demande de PIIA 2022-030 – Lot 2 601 173 – 1640, rue Jean-Collet - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages - Secteur Centre

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 2 601 173, situé au 1640, rue Jean-Collet dans la zone H-352 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre (du Parchemin), demande reçue le 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT que l'orientation de l'agrandissement permet un ensoleillement optimal;

CONSIDÉRANT que le gabarit et la hauteur de l'agrandissement sont réduits, ce qui permet une bonne transition par rapport à la rue;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement sera peu visible de la rue compte tenu de la végétation abondante;

CONSIDÉRANT que les couleurs choisies et le remplacement de la couleur des fenêtres de la maison permettent une bonne intégration avec la maison originale;

CONSIDÉRANT que le seul arbre affecté par les travaux sera conservé et relocalisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, sur le lot 2 601 173, situé au 1640, rue Jean-Collet dans la zone H-352 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre (du Parchemin).

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution



10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-05-197

10.1 Demande d'aide financière - Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'ACCORDER à la Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre des travaux d'agrandissement de leur site actuel;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

22-05-198

10.2 Demande d'aide financière - Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de Chambly - 250 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer / Relais pour la vie de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'ACCORDER à la Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de Chambly, une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

22-05-199

10.3 Embauche - Animatrice-chef - Camps de jour 2022

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER madame Marine Gauthier, à titre d'animatrice-chef des camps de jour au Service des loisirs;

QUE cette embauche soit effective à partir du 10 mai 2022;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

22-05-200

10.4 Embauche - Préposé à l'entretien aux camps de jour - Loisirs - Été 2022

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER monsieur Jules Lussier Drolet, à titre de préposé à l'entretien aux camps de jour au Service des loisirs;

QUE cette embauche soit effective à partir du 13 mai 2022;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.

22-05-201

10.5 Octroi de contrat - Art public - Murale à la Maison des générations Ginette-Grenier - Entreprise MU - 23 250 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé de gré à gré pour la réalisation d'une murale sur une des façades de la Maison des générations Ginette-Grenier;



No de résolution



CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie MU;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation d'une murale sur une des façades de la Maison des générations Ginette-Grenier, à l'entreprise MU pour un montant de 23 250 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

11 RÉGLEMENTATION

22-05-202

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 547 (2022) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 547 (2022) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (lot 6 508 687).

22-05-203

11.2 Adoption - Règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

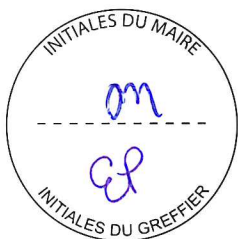
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

22-05-204

11.3 Adoption - Règlement no 512 (2022)-1 remplaçant le règlement no 512 (2022) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville



No de résolution



CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 512 (2022)-1 remplaçant le règlement no 512 (2022) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 512 (2022)-1 remplaçant le règlement no 512 (2022) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville.

22-05-205

11.4 Adoption - Règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels.

22-05-206

11.5 Adoption - Règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité:



No de résolution



22-05-207

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$.

11.6 Adoption - Règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$.

12 INFORMATION

13 DIVERS

22-05-208

13.1 Autorisation de signature - Promesses d'achat pour cinq (5) lots - Aménagement d'une piste cyclable (chemin Bellerive et rue Lareau)

CONSIDÉRANT les rapports d'évaluation reçus pour les parties de lots 2 597 612, 2 597 607, 6 443 044, 2 599 131 et 2 599 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'une piste cyclable sur ces parties de lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, les promesses



No de résolution



d'achat pour l'acquisition des cinq (5) parties de lots indiquées ci-dessous en vue d'aménager une piste cyclable et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

- Lot : 2 597 612 - 3004, chemin Bellerive - Propriétaire : madame Shannon Goedike - Montant : 23 788 \$
- Lot : 2 597 607 - 3014, chemin Bellerive - Propriétaires : monsieur Karl Capuano et madame Michelle McGillin - Montant : 30 781 \$
- Lot : 6 443 044 - 3028, chemin Bellerive - Propriétaire : monsieur Robert C. McConnell - Montant : 14 538 \$
- Lot : 2 599 131 - 3564, rue Lareau - Propriétaires : madame Geneviève Ouellet et monsieur Yanick Bélair - Montant : 14 273 \$
- Lot : 2 599 132 - 3583, rue Bouthillier - Propriétaire : madame Diane Leblanc - Montant : 13 595 \$

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés de 96 975 \$.

22-05-209

13.2 Autorisation de signature - Acte de vente entre la Ville de Carignan et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre - Maison des aînés

CONSIDÉRANT les résolutions 20-06-178, 21-03-86, 21-08-315, 21-10-389 et 21-12-477;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente, le mémoire des ajustements et le mémoire des déboursments avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre (CISSS) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-05-210

14 LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution



L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 21 h 09.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière